

Migration de transit au Mexique : gestion politique et expériences d'acteurs.

Alejandra CARRILLO

Doctorante au GGSEU, EHESS.

acarrillosubic@gmail.com

Suite à l'internationalisation des flux migratoires et au renforcement des dispositifs visant à les continger, les trajectoires parcourues par les migrants se sont allongées considérablement et les phénomènes de transit ont pris plus d'importance. La distinction habituelle entre pays d'émigration et pays d'immigration s'estompe face aux associations de plus en plus complexes de fonctions ou de rôles. La Turquie, la Malaisie, le Sénégal, la Libye, le Maroc et le Mexique illustrent le cas de ces pays à fonctions multiples, où flux de départ et de retours définitifs ou temporaires et transits de migrants non-nationaux se confondent, et où l'émigration économique n'exclut pas l'accueil temporaire ou définitif de réfugiés. Tout pays est point d'origine, de transit ou de destination de migrants ; la plupart du temps, les trois phénomènes sont présents de façon simultanée, comme au Mexique par exemple.

En signalant l'articulation entre système de contraintes et nouveaux modèles migratoires, ma communication prendra en compte la politique du Mexique et des Etats-Unis et les effets de la fermeture des frontières de ce dernier dans les mouvements des milliers de migrants qui s'ajoutent chaque année au flux de Mexicains orienté vers le nord du continent. Parmi les restrictions aux mouvements de personnes conçues par les politiques dans cette partie du monde, je m'intéresserai plus particulièrement à la détention des migrants dans des centres fermés.

Dans son article « Trans-frontières : pour une analyse des lieux de passage » paru dans la revue *Socio-Anthropologie* en 1999, Nancy L. Green¹ signale que les parcours migratoires ne sont pas des lignes droites mais plutôt des routes où « l'itinéraire ne dépend pas de la seule volonté du migrant ». Il s'agit en effet très souvent de routes en zigzag, dans lesquelles peuvent se succéder des haltes voulues ou

¹ N.L. Green, « Trans-frontières : pour une analyse des lieux de passage », *Socio-Anthropologie* (6), 2^e sem. 1999, pp. 33-49.

imposées. Il sera donc question de porter le regard non seulement sur la volonté des migrants d'atteindre le sol américain mais aussi sur les règles qui leur sont imposées et les conséquences de ces dernières dans leurs projets migratoires.

Dans une première partie, je décrirai le panorama de la migration en transit au Mexique en signalant son importance quantitative ainsi que l'origine des acteurs de celle-ci. Après avoir tenté d'identifier le rôle des centres de détention administrative dans la politique du Mexique dans son contexte géo-politique, il s'agira de présenter ces centres comme des espaces de « stratégies comparatives »² où l'individu rompt avec son assujettissement et essaye de faire de l'espace d'enfermement un transit non pas pour retourner dans son pays d'origine, mais pour poursuivre sa route ou du moins regagner sa liberté. Il s'agira de présenter le transit comme un temps de tension qui place les migrants dans un état liminaire où ils ne sont plus membres des sociétés locales qu'ils ont quittées, où ils n'aspirent à devenir un membre de la société mexicaine, et où ils ne sont pas encore (et ne seront peut être jamais) des immigrés en Amérique du Nord.

Description du panorama de la migration en transit au Mexique

En vertu de sa situation géographique, le Mexique est un des principaux pays de transit de migrants au monde ; chaque année des milliers de personnes traversent le territoire avec l'objectif de rejoindre les États-Unis et le Canada. La frontière nord du Mexique se prolonge effectivement très au sud, comprenant l'Amérique centrale, où habitent des milliers de personnes voulant traverser la ligne qui sépare un ensemble de pays en développement d'une des plus grandes puissances mondiales.

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, calcule qu'en 2000, 2,3 millions de centraméricains ont quitté leurs pays d'origine, c'est-à-dire que plus de 7% de la population totale de cette région a migré en 2000, pour la plupart à destination des États-Unis, à travers le Mexique. En effet, la plupart des étrangers qui traversent le Mexique sont Centraméricains. Cependant, au cours de la dernière décennie, le nombre de ressortissants d'autres pays et d'autres continents a augmenté significativement.

Le Mexique est devenu un pays de transit dans lequel les migrants étrangers s'unissent au flux de Mexicains orienté vers le nord du continent. Cependant, il n'existe pratiquement pas d'informations quantitatives ni qualitatives sur ce flux. Du point de

² Expression utilisée par Smaïn Laacher par rapport au centre de Sangatte dans *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouvelles questions*, Paris, La Dispute/Snédit, 2002.

vue quantitative, seules les données relatives aux déportations et aux expulsions réalisées par les autorités migratoires mexicaines et américaines permettent d'avoir une idée approximative de l'importance du phénomène. En 2004, d'après les chiffres disponibles, 215 695 personnes – dont le désir d'atteindre clandestinement les États-Unis a été présumé – ont été détenues au Mexique³ et au cours de cette même année, 75 389 migrants – autres que Mexicains – ont été arrêtés par la *Border Patrol* alors qu'ils essayaient d'entrer de façon clandestine aux États-Unis. Le nombre de migrants entrant clandestinement aux États-Unis à travers le Mexique, sans être détectés par les autorités d'aucun de ces deux pays devrait évidemment être ajouté à ces chiffres, afin d'avoir une estimation plus précise. En dépit de l'absence de données, les chiffres recueillis ici révèlent néanmoins, bien que de façon approximative et inexacte, la magnitude du flux de personnes en transit au Mexique souhaitant atteindre le sol américain.

La frontière sud

La principale voie d'entrée des migrants en transit au Mexique est la frontière sud du pays. Dans les 11 points d'internement officiels, distribués tout au long de cette ligne de 1 149 kilomètres séparant le Mexique du Guatemala et du Belize, sont enregistrées en moyenne 2 millions d'entrées par an⁴. Néanmoins, le nombre réel de personnes qui entrent est plus important du fait que les chiffres publiés par le gouvernement ne considèrent pas les personnes qui arrivent à déjouer les contrôles migratoires.

En vue de faciliter les échanges commerciaux et sociaux et de ne pas interrompre la « circularité » migratoire dans sa frontière avec le Guatemala et le Belize, dans les années 1980, le gouvernement mexicain décida de ne pas imposer des barrières physiques dans cet espace. Dans les années 1990, en dépit de l'augmentation du flux de migrants centraméricains vers les États-Unis à travers le Mexique, le gouvernement a néanmoins réaffirmé sa décision de ne pas fermer physiquement cet espace. Cette frontière de forte porosité, figure néanmoins comme la première barrière pour contenir les flux croissants de migrants allant aux États-Unis. Face aux pressions exercées par ce dernier, le Mexique s'est engagé à arrêter les migrants voyageant clandestinement avant leur arrivée au nord du pays, en imposant des contrôles migratoires dans la région sud

³ Instituto Nacional de Migración, *El INM en números, México : país de origen, de tránsito y destino de migrantes*, [<http://www.inami.gob.mx/imagenes/comunicacion/presentaciones/INMparte2.swf>]

⁴ E. Rodríguez Chávez, « Por una política integral en la frontera sur de México », in J. Artola, C. Miranda Videgaray, E. Rodríguez Chávez (coords.), *loc. cit.*, p. 180.

du pays et en multipliant ses centres de détention. Le contrôle de l'espace frontalier au sud du pays se pose en effet comme l'un des principaux axes de la politique sécuritaire du gouvernement mexicain qui se fixe comme objectif de « combattre la criminalité et de contrôler les flux de migrants, de drogues et d'armes aux frontières avec le Guatemala et le Belize »⁵.

En 2004, 98,6% des détentions de migrants ont été réalisées dans les états du sud du pays⁶. Entre Tapachula – à la frontière sud du Mexique – et la ville de Mexico – au centre du pays –, se répartissent 25 postes de contrôle militaire et 21 postes de contrôle migratoire, où les migrants peuvent être arrêtés. Il y a donc un éclatement spatio-temporel des contrôles aux frontières puisque ceux-ci s'étalent dans toute la région sud du pays et pas seulement à la ligne frontalière. Dès lors, tous les citoyens peuvent être soumis à ces contrôles, qui sont néanmoins légitimés auprès de l'opinion publique, comme des mesures nécessaires à la répression de l'immigration clandestine et/ou du trafic de drogue, du terrorisme...

D'après les données disponibles, tant les détentions que les expulsions ont augmenté ces dernières décennies : en 1980, le nombre d'expulsions du Mexique s'élevait à plus de 10 000 ; en 1990, il était supérieur à 100 000 ; et en 2005, plus de 235 000 personnes ont été expulsées et renvoyées dans leurs pays d'origine⁷. Parallèlement à l'augmentation du nombre d'expulsions de migrants, pendant les six dernières années, le Mexique s'est employé à étendre son réseau de centres de détention administrative : en 2002 il y avait 24 *estaciones migratorias* ; en 2006, on en comptait 52, dont 29 dans la région du sud du pays⁸. Pour certains chercheurs, ce durcissement répond aux pressions exercées par le gouvernement étasunien. Le Mexique est accusé de faire le « travail sale » des États-Unis pour arrêter les flux migratoires dans la frontière sud.

⁵ « ... destinado a combatir el crimen y controlar los flujos de migrantes, drogas y armas al país por las fronteras con Guatemala y Belice, canalizando recursos para el incremento y modernización en los puntos de control fronterizo y desplegando "grupos de élite" en los lugares más críticos », Déclarations du ministre de l'Intérieur du Mexique au journal *Washington Post*, le 18 juin 2001.

⁶ E. Rodríguez Chávez, *loc. cit.*

⁷ Instituto Nacional de Migración, *El INM en números, México : país de origen, de tránsito y destino de migrantes*, [<http://www.inami.gob.mx/imagenes/comunicacion/presentaciones/INMparte2.swf>].

⁸ *Ibid.*

Le « sas » des Etats-Unis

La migration figure comme un des thèmes fondamentaux dans le cadre des relations entre le Mexique et les Etats-Unis, séparés par une frontière qui, en vertu de l'ALÉNA, reste ouverte aux flux de capitaux, à l'information, aux biens et services et à la main d'œuvre « utile », et fermée à la circulation des migrants considérés « indésirables ».

À partir du 11 septembre 2001, suite à l'adoption de nouvelles normes restrictives pour faire face à la « menace » du terrorisme et la migration clandestine, le gouvernement américain a pratiquement annulé, sauf dans des rares exceptions, l'immigration régulière. Bien que la proximité géographique soit un fait indétournable, les politiques migratoires et de « sécurité nationale » mises en œuvre par les États-Unis prétendent souligner davantage la frontière qui les sépare du Mexique ; les dispositifs, les moyens, ainsi que les éléments militaires et policiers investis pour fermer cette frontière aux migrants jugés inutiles, sont sans précédent.

Ces dernières années, la diplomatie mexicaine a orienté ses efforts vers les négociations avec les États-Unis sur la base d'une responsabilité partagée, cherchant des solutions tant pour les millions de Mexicains travaillant et résidant aux États-Unis dépourvus de documents migratoires, que pour les milliers de migrants qui souhaitent quotidiennement traverser la frontière. Les événements du 11 septembre 2001 ont néanmoins modifié les thèmes et les priorités de l'agenda migratoire : un durcissement de la politique migratoire étasunienne, ainsi que la tendance de ce gouvernement à criminaliser les migrants ont entravé les acquis de la diplomatie mexicaine dans ce domaine. Dans la logique suivant laquelle la migration implique un danger pour la « sécurité nationale », il faut tout simplement empêcher les migrants d'atteindre le sol américain.

Ainsi, la surveillance des frontières est devenue de plus en plus stricte, ce qui se traduit par l'augmentation d'effectifs et la sophistication des mesures technologiques. En 1994, le président Clinton avait déjà lancé l'opération « *Gatekeeper* », qui consistait, d'une part, à sécuriser la frontière américano-mexicaine à l'aide de fils barbelés, d'hélicoptères, de miradors et, d'autre part, à doubler le nombre d'effectifs de la police frontalière. Les mesures visant la fermeture de la frontière se sont néanmoins multipliées durant la présidence de George W. Bush et actuellement c'est un mur qui est construit et ce sont des moyens militaires qui sont déployés pour arrêter les « clandestins » et les terroristes potentiels qui tentent de traverser depuis le territoire

mexicain. Le Mexique a manifesté son opposition à ces mesures. Le gouvernement étasunien a répondu en adoptant une politique migratoire unilatérale et en exigeant du gouvernement mexicain un contrôle croissant de sa frontière avec le Guatemala et un plus grand nombre de détentions de migrants clandestins dans son territoire, faisant de celui-ci le « sas » des États-Unis⁹. Les frontières géographiques et juridiques des États-Unis sont, en quelque sorte, redoublées par la création d'une zone informelle, non définie *a priori*, située au Mexique, où l'on multiplie les obstacles militaires, policiers et administratifs imposés aux « illégaux » pour mieux limiter, contrôler et sanctionner, le cas échéant, leurs déplacements. Le Mexique se transforme ainsi en « chien de garde » des États-Unis en se voyant confier, *de facto*, des missions qui concourent à la surveillance et à la défense de ses frontières et de son territoire en raison d'une situation géographique qui le place aux avant-postes des mouvements migratoires se dirigeant vers le nord du continent.

Dans son article « Aux marges de l'Europe : la construction de l'inacceptable », Claire Rodier signale qu'à partir de 2003, la politique extérieure de l'Union européenne est marquée par le passage à une phase d'exportation d'une partie de la gestion de ses frontières vers les pays tiers, et de transfert de ses responsabilités en matière d'asile, ce qu'elle appelle l'« externalisation »¹⁰ de la politique d'asile et d'immigration européenne. Dans le même sens, je propose de parler d'une « externalisation » de la politique migratoire étasunienne vers le Mexique, chargé de missions de police destinées à empêcher les « clandestins » de quitter le sud du continent et de rejoindre les États-Unis. En amenant le Mexique à faire le travail de rétention, d'enfermement et d'expulsion des migrants en transit, s'opère effectivement une externalisation de la répression, de l'enfermement des migrants et de l'asile, et une infiltration de la frontière étasunienne à l'intérieur de l'espace politique mexicain.

⁹ J. Papail, J. Arroyo, *Los dólares de la migración*, Mexico, Universidad de Guadalajara/ Institut de Recherche pour le Développement/Profmex/Casa Juan Pablos, 2004 ; H. Márquez, « Coyuntura y debate sobre la ley antiinmigrante después del 11 de septiembre », *Migración y desarrollo* (1), oct. 2003, pp. 104-116.

¹⁰ Claire Rodier signale que l'« externalisation » de la politique d'asile et d'immigration européenne est constituée, d'abord, par la proposition britannique présentée, en mars 2003, de délocaliser le traitement de la demande d'asile par la mise en place de centres de transit et traitement dans les régions traversées par les demandeurs d'asile en route vers l'Europe, où ces derniers auraient été renvoyés dès leur tentative de passage d'une frontière européenne, afin qu'il soit procédé à l'examen de leur demande. C'est ensuite, après les débarquements successifs de plusieurs milliers de *boat people* sur les côtes italiennes en provenance de Libye au cours de l'été 2004, le projet italo-allemand d'installer en Afrique du nord des « guichets européens de l'immigration » pour regrouper hors des frontières européennes les candidats à l'immigration. C. Rodier, « Aux marges de l'Europe : la construction de l'inacceptable », in O. Le Cour Grandmaison, G. Lhuillier, J. Valluy, *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, éd. Autrement Frontières, 2007, pp.130-139. Sur le même sujet, voir p. ex., J. Valluy, « L'Europe des camps : un Empire du rejet qui transforme ses périphéries », [<http://crps.univ-paris1.fr/L-Europe-des-camps-un-Empire-du.html>] ; et « Algérie, Libye, Maroc : des camps européens au Maghreb », *loc. cit.*, pp.139-153.

La mise à l'écart des étrangers au Mexique

Chaque année, le Mexique expulse ou refuse l'entrée à son territoire à des milliers d'étrangers, dont des réfugiés, pour entrée, tentative d'entrée ou séjour « irréguliers » dans le pays. Dans l'attente de leur expulsion ou de la réponse à leur demande d'asile, une halte à leur trajet migratoire leur est imposée et ils sont détenus dans des *estaciones migratorias*. Ces espaces de liminalité, bien que transitoires, représentent pour les détenus le temps de l'incertitude et de l'attente, liée fondamentalement aux délais bureaucratiques de chaque dossier. Dans ces espaces de confinement, l'étranger attend, relégué au seul statut de « retenu », soumis au contrôle d'un dispositif administratif régit par une logique de police : le contrôle, l'isolement, la surveillance, caractérisent ces espaces où les migrants déploient néanmoins des pratiques qui visent à contourner le poids de l'institution.

L'objectif officiel des *estaciones migratorias* est de maintenir les « retenus » sous surveillance pour le temps nécessaire à l'organisation de leur départ forcé, dans un délai maximum de 90 jours comptés à partir de leur entrée au centre. Pour les fonctionnaires gouvernementaux, le délai de 90 jours a un double objectif. D'une part, avoir le temps d'établir l'identité de l'étranger détenu et les documents nécessaires à son expulsion. D'autre part, ce délai permet d'essayer de modifier le comportement de la personne détenue vis-à-vis de son expulsion, afin qu'il contribue à l'organisation de sa propre expulsion, en fournissant ses informations personnelles et, surtout, afin qu'il ne demande pas l'asile ou qu'il ne présente pas de recours à la décision d'être expulsé.

Les moyens utilisés par certains étrangers placés en centre de détention afin d'obtenir leur libération ou du moins éviter d'être expulsés, le refus de dévoiler leur identité ou d'aider en quoi que ce soit à leur identification, constituent les facteurs essentiels de ce que Frank-Paul Weber nomme une « "micro-résistance" au cœur du dispositif d'expulsion »¹¹. Effectivement, certains étrangers, face à la menace constante de leur expulsion et de voir ainsi leur projet migratoire avorter, adoptent une « stratégie de lutte », une résistance, dans le cadre même de la relation de pouvoir qui s'instaure avec les autorités. La *estación migratoria* devient ainsi un espace où les détenus essaient d'avoir une incidence sur leur projet migratoire pour faire de celle-ci un espace

¹¹ F.P. Weber, « Expulsion : genèse et pratique d'un contrôle en Allemagne », *loc. cit.*, p. 132.

de transit non pas pour retourner chez eux, mais pour poursuivre leur route ou pour réévaluer, en « liberté », leur projet migratoire.

Cependant, à l'instar des procédures de recours qui tendent à devenir des impasses puisqu'elles permettent au plaignant d'empêcher son maintien en détention et/ou son expulsion, les formes de « résistance » développées par les individus sont contrecarrées par de nouvelles pratiques et, si nécessaire, par de nouvelles normes juridiques. Une étrange dynamique « course-poursuite » s'engage entre les autorités et les étrangers. Par exemple, face à la résistance pratiquée par ces derniers en dissimulant leur identité et, en particulier, tout indice de leur nationalité (papiers d'identité détruits), le gouvernement a décidé de souscrire des accords de réadmission avec certains pays d'origine des migrants (le Guatemala, le Honduras, le Salvador et le Nicaragua). Ces accords prévoient le renvoi des individus dépourvus de passeport ou de carte d'identité et dont la nationalité aura été prouvée ou rendue crédible à partir de témoignages, de la langue parlée et de certaines informations fournies par la personne concernée. Si cette stratégie échoue, les démarches sont bloquées : les autorités voient s'approcher la date d'échéance de la détention (durée maximale : 90 jours), sans toutefois avoir la moindre possibilité d'exécuter l'expulsion.

Souvent la seule issue est celle de l'« illégalité décrétée ». Les étrangers détenus pour 90 jours qui ne peuvent pas être expulsés doivent, selon la loi, être relâchés de la *estación migratoria* (à moins qu'ils aient demandé l'asile ou présenté un recours). Les autorités leur délivrent un sauf-conduit, leur octroyant 30 ou 60 jours pour abandonner le pays, sans toutefois leur donner le droit d'entrer dans un autre pays, perpétuant ainsi l'« illégalité » de ces individus. De plus, ce document ne les protège pas contre une nouvelle arrestation pour séjour irrégulier (lors d'un simple contrôle policier) et donc, à terme, contre un retour à la *estación migratoria* pour une nouvelle expulsion hypothétique. L'administration migratoire, en refusant aux étrangers le moindre statut juridique au Mexique, détermine et entérine à la fois la clandestinité.

Ainsi, la *estación migratoria*, instrument placé au sein d'une politique visant le contrôle et la gestion des flux migratoires « illégaux », devient un espace de réactivation des flux clandestins. La « machine administrative » préfère réactiver les flux de migrants « clandestins » plutôt que de donner « vie officielle » à certains d'entre eux. En dépit de leur transit dans un espace institutionnel, les migrants, une fois libérés, continuent à être exclus de l'ordre juridique et restent démunis de tout statut; ils ne sont considérés que des « illégaux » devant être mis à l'écart ou voués à la clandestinité. Les

migrants en transit au Mexique restent ainsi dans un état de vulnérabilité, où ils ne sont plus membres des sociétés locales qu'ils ont quittées, où ils n'ont aucun statut dans le pays qu'ils transitent, et où ils ne sont pas encore (et ne seront peut être jamais) des immigrés en Amérique du Nord. Leur rupture avec la vie sociale et le territoire national, ainsi que la marginalité provoquée par les politiques migratoires qui les excluent, les placent dans un état de liminalité, en contradiction avec leurs demandes d'inclusion sociale, ainsi qu'avec les principes d'universalisme des droits. La migration en transit au Mexique fait ainsi partie d'une interaction complexe entre l'autonomie et la volonté du migrant et la souveraineté de l'Etat-nation.